

PETIT GUIDE
pour en finir avec
L'ÉVASION FISCALE



%
attac

“Zurich, Hong Kong, les Bahamas,
les îles Caïmans, le Luxembourg...
ces noms évocateurs dissimulent
une sinistre réalité : la fraude fiscale
d’une minorité d’ultra-riches
au détriment de l’immense majorité.”

Gabriel Zucman

La richesse cachée des nations

Ces dernières années, la multiplication des affaires a jeté la lumière sur le scandale de l'évasion fiscale. Avec la complicité des banques ou des cabinets de conseil, riches particuliers et multinationales utilisent aujourd'hui des moyens sophistiqués pour éviter l'impôt. Grâce à la libre circulation des capitaux, ils profitent des avantages de juridictions complaisantes dans des pays qui ont fait de l'évasion fiscale une véritable industrie.

Alors que des sommes colossales manquent pour financer l'action publique ainsi que la transition écologique et sociale, l'impunité dont jouissent les délinquants fiscaux et leurs complices est une injustice de plus en plus visible.

Ce "petit guide" est une "plongée" dans le monde de l'évasion fiscale, un décryptage des principaux mécanismes et un tour d'horizon des scandales de ces dernières années : *UBS*, *Swissleaks*, *OffshoreLeaks*, *LuxLeaks*, *Panama Papers*... Si ces affaires ont permis des avancées réglementaires, nous devons encore agir pour véritablement en finir avec l'évasion fiscale !



l'évasion fiscale
c'est quoi au juste ?

Il n'existe pas de définition juridique précise de l'évasion fiscale. Ce terme recouvre différentes pratiques qui permettent d'échapper à l'impôt. L'évasion fiscale peut prendre la forme de la fraude fiscale, c'est-à-dire le détournement illégal du système fiscal. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un particulier ouvre un compte en Suisse pour échapper à l'impôt sur la fortune. L'évasion fiscale peut, selon certaines définitions, relever de l'optimisation fiscale. Cette pratique consiste à utiliser légalement les mesures qui existent - comme les "niches fiscales" - pour réduire l'impôt. On parle d'"optimisation fiscale agressive" pour des pratiques à la limite de la légalité, voire qui dissimulent des abus de droit et donc une fraude. Dans ce document, nous employons le terme général d'évasion fiscale pour évoquer la fraude ainsi que l'optimisation fiscale "agressive".

5 L'évasion fiscale a pris des proportions considérables

D'après une commission d'enquête du Parlement européen, l'Union européenne perdrait chaque année 1000 milliards d'euros de recettes fiscales et sociales du fait de l'évasion fiscale, soit l'équivalent des dépenses de santé des 28 pays. Cela concerne les entreprises pour deux tiers et les particuliers pour un tiers. En France, l'évasion fiscale représenterait 60 à 80 milliards d'euros de manque à gagner¹, montant auquel on peut ajouter les "niches fiscales", qui s'élèvent à 90 milliards d'euros chaque année, d'après la Cour des Comptes. Si l'évasion fiscale était éradiquée, il n'y aurait plus de déficit public.

¹ Evasions et fraudes fiscales, contrôle fiscal, Rapport du syndicat Solidaires Finances Publiques : <http://docplayer.fr/1593137-Rapport-du-syndicat-national-solidaires-finances-publiques.html>

Des conséquences désastreuses pour nos sociétés

L'évasion fiscale soustrait des sommes colossales des budgets publics, qui sont autant de moyens en moins pour les services publics, l'emploi, la transition écologique et sociale. Elle contribue à l'accroissement de la dette publique. En France, entre 1980 et 2012 l'évasion fiscale représenterait 424 milliards d'euros de manque à gagner. Sans elle la dette publique aurait été inférieure de 20,8 points de PIB². Enfin, l'impunité dont jouissent les délinquants fiscaux contribue au sentiment d'injustice vis-à-vis de l'impôt. En France les grandes multinationales paient en moyenne 8% d'impôts (et même 0 % pour Total !), tandis que les petites et moyennes entreprises payent le taux plein.

Les paradis fiscaux ne sont pas tous des îles exotiques

Les paradis fiscaux sont des territoires dont la réglementation fiscale rend possible l'évitement de l'impôt par les contribuables et entreprises étrangères. Il existe différentes listes des pays considérés comme des paradis fiscaux et ce ne sont pas tous des principautés ou des petites îles exotiques ! C'est ce que montre le classement 2015 des quinze premières "juridictions à secrets"³ établi par Tax Justice Network (TJN) dans lequel on trouve les Etats-Unis l'Allemagne, le Japon ou le Royaume-Uni aux côtés des îles Caïman et du Luxembourg notamment. L'indice de TJN prend notamment en compte la mise en place (ou non) de lois anti blanchiment ou encore l'effort pour développer une vraie coopération fiscale multilatérale.

6

2 Que faire de la dette ? Un audit de la dette publique de la France
www.audit-citoyen.org

3 www.financialsecrecyindex.com

La panoplie de l'évasion fiscale

Il existe une grande diversité de dispositions et de mécanismes à travers lesquels les riches et les multinationales profitent des juridictions complaisantes pour éviter l'impôt. Certaines dispositions permettent de dissimuler les capitaux : le secret bancaire, par exemple, permet aux particuliers de dissimuler leur patrimoine en toute impunité. L'Autriche l'a inscrit dans sa constitution ; la Suisse par contre a été contrainte d'assouplir ses règles en termes de secret bancaire. Le Panama, les îles vierges britanniques, les îles Caïmans, Jersey ou encore le Delaware (aux Etats-Unis) permettent de dissimuler des capitaux via la création de sociétés-écrans qui font disparaître l'identité de leur propriétaire réel. Certaines dispositions permettent le "shopping fiscal" : le Luxembourg, mais aussi la Belgique et les Pays-Bas, pratiquent les "rescrits fiscaux", des accords non publics qui permettent aux entreprises de payer un minimum d'impôts. En Irlande, l'impôt sur les sociétés est déjà bas (12%), mais des exonérations diverses permettent de diminuer encore davantage l'imposition des multinationales via des montages fiscaux complexes.



Quel est le rôle
des banques?

Les grandes banques internationales jouent un rôle clé dans les dispositifs d'évasion fiscale. Elles ne se contentent pas d'offrir aux plus riches la possibilité d'ouvrir des comptes dans des juridictions complaisantes ; elles les démarchent activement afin qu'ils dissimulent leurs avoirs sur des comptes à l'abri du regard de l'administration fiscale. Un système bien rôdé... révélé par les affaires LGT Bank, UBS et SwissLeaks grâce aux lanceurs d'alerte, salariés de ces groupes bancaires, qui ont décidé de dénoncer ces pratiques.

L'affaire Liechtenstein Global Trust

Depuis longtemps les banques suisses et luxembourgeoises permettent aux contribuables d'autres pays de dissimuler des capitaux. C'est une pratique répandue dont témoigne l'affaire Liechtenstein Global Trust (LGT Bank).

9

LGT Bank est le groupe de gestion d'actifs et de patrimoine de la maison princière du Liechtenstein dont le dirigeant est le fils du Régent de la principauté. En 2008, les services secrets allemands achètent pour 4 millions d'euros des données bancaires concernant plusieurs milliers de clients à un des employés de LGT, Heinrich Kieber, dont ils organisent l'exfiltration⁴. Le scandale éclate en Allemagne. Les autorités fiscales allemandes procèdent à des audits qui seront suivis de poursuites judiciaires pour fraude fiscale. Le président de la Deutsche Post, un des fraudeurs, est contraint de démissionner suite à ces révélations.

⁴ "Comment le très discret Monsieur Kieber a mis à mal le secret fiscal du Liechtenstein", Mediapart, 10 mars 2008 www.mediapart.fr

Les affaires UBS

Dissimuler les avoirs de riches particuliers qui souhaitent échapper à l'impôt est une chose, les inciter à le faire en est encore une autre... Dans les années 2000, les commerciaux de la banque suisse UBS, une des plus grandes banques de gestion de fortune du monde, ont démarché de riches clients aux Etats-Unis afin qu'ils ouvrent des comptes non déclarés en Suisse.

En 2007, Bradley Birkenfeld, ancien banquier d'UBS, dénonce les fraudes massives de la banque suisse. Il s'agit d'une des plus importantes affaires d'évasion fiscale aux Etats-Unis : les révélations de Birkenfeld ont permis aux services fiscaux d'identifier 14000 fraudeurs et de récupérer un milliard de dollars. Selon l'IRS (le fisc états-unien), UBS gagnait 200 millions de dollars par an grâce aux 20 milliards collectés illégalement.

Une seconde affaire UBS éclate en France, suite aux révélations d'une autre lanceuse d'alerte, Stéphanie Gibaud. En 2009, alors salariée d'UBS, elle réalise que la banque a mis en place un véritable système d'évasion fiscale organisée qui concerne des dizaines de milliers de contribuables français très fortunés. En septembre 2014, la justice française poursuit UBS pour blanchiment aggravé de fraude fiscale et impose à la banque de payer une caution record de 1,1 milliards d'euros. L'instruction permet d'évaluer les sommes fraudées à 9,7 milliards d'euros, avec plus de 30000 comptes concernés entre 2004 et 2012. L'amende infligée à UBS pourrait porter sur près de 5 milliards d'euros⁵.

⁵ "Comment UBS Suisse a orchestré un vaste système d'évasion fiscale en France", Le Monde, 17 février 2016 www.lemonde.fr

L'affaire Swissleaks

En 2008 Hervé Falciani, ingénieur chez HSBC, deuxième groupe bancaire mondial, récupère une liste de 8993 évadés fiscaux français. Ces informations permettront à la France de récupérer 1,2 milliards d'euros. Mais ce n'est qu'un début : en février 2014, *Le Monde* reçoit une clef USB contenant des archives de la banque. Le quotidien engage une enquête qui mobilise 154 journalistes de 47 pays, coordonnés par le consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ)⁶. En février 2015, ils révèlent le "SwissLeaks", montrant comment HSBC a encouragé l'évasion fiscale et le blanchiment à grande échelle.

11

Les chiffres donnent le vertige : en 5 mois, pas moins de 180 milliards de dollars auraient transité à Genève par les comptes d'HSBC de 100 000 clients et de 20 000 sociétés offshore. Ces documents indiquent également que 5,7 milliards d'euros auraient été dissimulés dans des paradis fiscaux pour des clients français. Les données sont mondiales et concernent, pêle-mêle hommes politiques, artistes, sportifs, mais aussi trafiquants d'armes, organisations terroristes... Tous ont été encouragés à camoufler leur argent et cette affaire révèle au grand jour l'organisation de l'évasion fiscale à une échelle industrielle par les grandes banques. L'affaire Swissleaks montre également qu'il ne s'agit plus seulement de dissimuler des comptes en Suisse ou au Luxembourg pour éviter l'impôt mais que les montages sont de plus en plus complexes, notamment par l'intermédiaire de sociétés-écrans.

⁶ L'ICIJ est un réseau indépendant de journalistes basés à Washington et 36 titres de presse dont *Le Monde*, la BBC, le *Guardian*, le *Washington Post*, le *Süddeutsche Zeitung*, etc.



les sociétés écrans
qu'est ce que c'est ?

Une société-écran est une société qui n'exerce aucune activité sur le territoire sur lequel elle est enregistrée, elle sert de "coquille" ou d'écran pour des activités exercées ailleurs. Elle est facile à créer, avec un très faible contrôle d'identité, et son objectif est de faire disparaître tout lien entre son bénéficiaire officiel et la personne réellement à l'origine des flux financiers.

Dans la législation de la plupart des pays, les sociétés offshore ne sont pas illégales en elles-mêmes. Dans la pratique, elles sont utilisées pour couvrir l'évasion fiscale, mais aussi les flux issus d'activités illicites, la corruption... Les Offshore Leaks et les Panama Papers ont révélé au grand jour le maquis des sociétés-écrans et l'ampleur de l'utilisation de ces dispositifs pour, entre autres, échapper à l'impôt.

13 Les révélations des Offshore Leaks

Le scandale *Offshore Leaks* est le résultat d'une investigation menée pendant plusieurs années par l'ICIJ. Les journalistes ont exploité une base de données contenant 2,5 millions de documents portant sur près de 120 000 sociétés *offshore*. La première série de révélations est publiée en avril 2013 et concerne tous les pays du monde. Elle montre comment les banques ont créé des sociétés-écrans dans des centres offshore tels que les Seychelles, les îles Vierges britanniques, Panama ou encore le Costa Rica, pour permettre à leurs clients d'échapper à l'impôt ou de cacher des comptes problématiques. En France, des banques - notamment BNP Paribas et le Crédit Agricole - et près de 130 personnalités sont mises en cause, dont l'ancien trésorier de campagne de François Hollande, Jean-Jacques Augier et l'ex-ministre du Budget, Jérôme Cahuzac.

Les révélations des Panama Papers

En 2015, un lanceur d'alerte anonyme, *John Doe*, fait parvenir au quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung* des données qui sont à leur tour décortiquées par l'ICIJ, puis font l'objet de publications dans plusieurs médias nationaux en avril 2016. Il s'agit d'une fuite sans précédent : plus de 11,5 millions de documents confidentiels, issus du cabinet d'avocats panaméen Mossack Fonseca. Les documents fournis remontent aux années 1970 et vont jusqu'à fin 2015, représentant une base de données de 2,6 téraoctets. Des informations sur plus de 214 000 sociétés offshore ainsi que les noms des bénéficiaires réels de ces sociétés. Parmi eux se trouvent des responsables politiques, des milliardaires, des sportifs de haut niveau ou des célébrités. Mais aussi les comptes du crime organisé ; mafia italienne, japonaise, russe... Rien que sur les îles vierges britanniques Mossack Fonseca a créé plus de 100 000 sociétés-écrans.

En France, une enquête est ouverte pour blanchiment de fraude fiscale aggravée ; le siège de la Société générale est perquisitionné. Ces révélations ne sont pas sans conséquences : les demandes de régularisation des exilés fiscaux affluent. Bercy devra même augmenter ses effectifs pour traiter ces dossiers. Une pétition européenne qui réclame des mesures fortes par l'Union européenne récolte plus de 400 000 signatures en cinq jours. En réaction au scandale, le Parlement européen crée une commission d'enquête ; la Commission présentera quant à elle de nouvelles mesures contre l'opacité.



Et les États
dans tout ça ?

Les rescrits fiscaux, ou tax rulings, sont des accords secrets qui permettent à une entreprise de demander à l'avance comment sa situation fiscale sera traitée dans un pays. Les multinationales trouvent ainsi les conditions fiscales les plus favorables, avec l'appui de cabinets d'audit qui développent des trésors d'imagination pour profiter des failles et exonérations prévues dans les différentes juridictions. Les révélations des LuxLeaks ont rendu publics ces accords et montrent comment certains Etats se font les complices de l'évasion fiscale en contribuant à la concurrence fiscale.

Luxleaks : concurrence fiscale, les Etats complices

Tout comme les affaires précédentes, les révélations des LuxLeaks ont été rendues possibles grâce au travail d'investigation de l'ICIJ. Fin 2014 le cabinet d'audit Price Waterhouse Coopers (PwC) puis trois autres des plus grands cabinets d'audit internationaux sont mis en cause pour avoir rédigé des centaines de tax rulings et en avoir habilement négocié les termes avec le Luxembourg. Avec 28 000 pages de documents, ce sont 340 multinationales (dont Axa, Apple, Amazon, Ikea, Pepsi...) qui sont visées pour des accords passés entre 2002 et 2010, représentant des milliards d'euros de manque à gagner fiscal pour les Etats. Les tax rulings ont permis aux multinationales d'obtenir des taux d'imposition de 0,5% à 5% au Luxembourg (contre 33% en France) C'est le cas de McDonald's : de 2009 à 2013, la multinationale a fait transiter 3,7 milliards d'euros par une filiale luxembourgeoise. Résultat : 16 millions d'euros d'impôt, soit 0,4% !

Des montages fiscaux complexes

Avec LuxLeaks, un nouvel acteur apparaît : les cabinets d'audit. Ils contribuent à la conception de montages fiscaux complexes qui permettent aux multinationales de délocaliser leurs profits dans les territoires à faible imposition. Pour ce faire, les multinationales manipulent les prix de transfert, c'est-à-dire les prix des transactions entre leurs filiales. Il peut s'agir, par exemple de sous-facturer ou sur-facturer des opérations d'import-export intra-groupe, des relations financières (prêts ou autres), des concessions de brevets ou de marques...

L'exemple de la banane de Jersey

Comment est-ce possible qu'une île anglo-normande apparaisse dans les statistiques internationales comme l'un des premiers exportateurs de bananes ?

17

C'est la conséquence d'un montage fiscal qui permet aux multinationales de ne pas payer d'impôt (ou très peu) via leurs filiales de production (en Amérique latine) et de commercialisation (par exemple en Europe), et de délocaliser les profits dans les paradis fiscaux. La filiale de production vend les bananes au prix de revient, ne dégage pas ou peu de profits et n'est donc pas ou peu imposable. Une filiale située à Jersey achète les bananes, et fait appel à d'autres filiales dans les paradis fiscaux pour des frais divers : frais de centrale d'achat (îles caïmans); frais de services financiers (Luxembourg); redevance utilisation de la marque (Irlande); frais d'assurance (île de Man); frais de distribution (Bermudes). Toutes ces opérations sont gérées depuis le siège de la multinationale, mais apparaissent de manière comptable comme étant réalisées par les différentes filiales, qui facturent ces services et bénéficient des exonérations prévues dans chacun des paradis fiscaux. Il ne reste plus

qu'à revendre à la filiale commerciale en Europe la banane à un prix élevé, intégrant le coût des services facturés, et proche du prix de vente au consommateur. La filiale commerciale ne dégage pas ou peu de profit et n'est donc pas ou peu imposable.

L'exemple du double irlandais

Cette méthode a permis aux géants de l'informatique, dont Google, Facebook ou encore Microsoft, d'obtenir des taux d'imposition de l'ordre de 2%. Elle repose sur l'utilisation de deux filiales localisées en Irlande (d'où le "double"), et profite d'une faille dans la réglementation fiscale irlandaise : une entreprise irlandaise contrôlée depuis un pays étranger dépend du droit fiscal de ce pays. Dans ce montage, une première filiale, résidente fiscale en Irlande, réalise les profits (vente de publicité pour Google, vente de musique pour Apple...). La maison mère transfère à une seconde filiale irlandaise, contrôlée depuis les Bermudes, les droits de propriété intellectuelle. La première filiale doit donc payer une redevance à la seconde pour l'usage de la marque. Cette redevance diminue artificiellement les bénéfices de la première filiale, et donc son imposition. Ce qui lui permet de bénéficier de taux d'imposition très faibles. La seconde filiale empoche quant à elle les redevances, et ne paie pas d'impôt conformément au droit fiscal des Bermudes. Le tour est joué ! Dans un montage plus complexe, on ajoute même un "sandwich" néerlandais au double irlandais : la redevance payée par la première à la seconde filiale passe par une troisième filiale aux Pays-Bas, ce qui permet de réduire encore l'imposition. Pour l'utilisation de telles méthodes, Apple a fait l'objet d'un redressement fiscal record de la part de la Commission européenne, à hauteur de 13 milliards d'euros en août 2016.



les lanceurs d'alertes
menacés

Les lanceurs d’alerte jouent un rôle essentiel dans la lutte contre l’évasion fiscale : ils fournissent aux pouvoirs publics des informations essentielles et contribuent à mettre l’évasion fiscale au cœur du débat public.

Pourtant ils ne disposent pas de véritable statut, ils sont soumis à des menaces, des mesures de rétorsion et sont insuffisamment protégés. A l’inverse, les organisateurs de l’évasion fiscale, tel que les cabinets d’audit et les cadres des grandes banques ne sont pas inquiétés ! En poursuivant les lanceurs d’alerte et en freinant toute coopération avec les autorités fiscales des autres pays, la Suisse comme le Liechtenstein ou le Luxembourg agissent comme les gardiens de l’évasion fiscale.

Dans l’affaire UBS

Aucun responsable d’UBS n’a été condamné aux Etats-Unis car UBS a payé une amende de 780 millions de dollars en échange de l’arrêt des poursuites. Bradley Birkenfeld a, quant à lui, été condamné pour complicité de fraude fiscale en août 2009. Les autorités lui reprochent, dans un premier temps, son manque de coopération. Puis il est libéré en 2012 et obtient finalement une récompense de 104 millions de dollars pour les informations qu’il a fournies. La loi prévoit, aux Etats-Unis, que les lanceurs d’alerte touchent en récompense un pourcentage des sommes qu’ils ont permis de récupérer.

En France, le 22 septembre 2014, la justice poursuit UBS pour blanchiment aggravé de fraude fiscale, et impose à UBS de payer une caution record de 1,1 milliards d’euros.

L'amende infligée à UBS pourrait porter sur près de 5 milliards d'Euros⁷. Le 24 juin 2016, Patrick de Fayet, le numéro deux d'UBS, reconnaît sa culpabilité. Il peut ainsi bénéficier d'une procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité... et échapper à un procès, à condition qu'il accepte la peine que le procureur lui proposera. Les révélations de Stéphanie Gibaud ont permis à l'Etat français de récupérer des milliards d'euros. Pourtant, même si elle a gagné son procès pour harcèlement moral (30 000€ de dommages et intérêts) en mars 2015, elle est toujours au chômage suite à son licenciement en février 2012.

Dans l'affaire SwissLeaks

21

HSBC a été mise en examen en avril 2015 et une caution d'un milliard d'euros, ramenée ensuite à 100 millions d'euros lui a été imposée. En 2016, le ministère public a demandé le renvoi en procès de l'ancien dirigeant d'HSBC, Peter Braunwalder, et d'un autre responsable de la filiale, Judah Elmaleh. Les juges ont évalué à 2,27 milliards d'euros les fonds que HSBC Private Bank aurait blanchis. Quant à Hervé Falciani, il se réfugie à Barcelone en juillet 2012. Arrêté en raison d'un mandat d'arrêt international émis par la Suisse il est finalement libéré provisoirement en décembre 2012 dans des conditions de sécurité maximales : huit gardes du corps et port d'un gilet pare-balles. Falciani reste caché en Espagne sous une sécurité maximale apportée par un système de protection financé par l'ONU. Le 8 mai 2013, il est définitivement libéré et l'Audiencia Nacional décide de ne pas l'extrader. En novembre 2015, le tribunal fédéral Suisse de Bellinzone le condamne par contumace à cinq ans de prison pour "service de renseignements économiques".

⁷ "Comment UBS Suisse...", Le Monde, 17 février 2016, www.lemonde.fr

Dans l'affaire LuxLeaks

Le 12 décembre 2014, Antoine Deltour, salarié de PwC, qui a copié des centaines d'accords fiscaux secrets est inculpé. Il risque 5 ans de prison et 1,25 millions d'euros d'amende. Le 23 janvier 2015, Raphaël Halet est inculpé pour des faits similaires à ceux d'Antoine Deltour. Le 23 avril 2015, le journaliste français de l'émission Cash-Investigation Edouard Perrin, qui a révélé le scandale LuxLeaks, est à son tour inculpé pour vol domestique et blanchiment. Le tribunal correctionnel retiendra comme acquis le fait qu'Antoine Deltour et Raphaël Halet sont considérés comme des lanceurs d'alerte et que leurs divulgations relèvent de l'intérêt général. Mais les juges constateront qu'il n'existe aucune protection des lanceurs d'alerte en droit luxembourgeois ni en droit européen. Le 29 juin 2016, le verdict du procès sera de 12 mois de prison avec sursis et 2000€ d'amende pour Antoine Deltour et 9 mois avec sursis et 1500€ d'amende pour Raphaël Halet. Edouard Perrin étant acquitté. Tous deux ont fait appel de ce jugement. Edouard Perrin a été acquitté mais le parquet luxembourgeois a décidé lui aussi de faire appel. Ils ont tous les trois été rejugés en appel fin 2016.



Mais que font
les pouvoirs publics?

Face à cette évasion fiscale organisée à l'échelle industrielle, qu'ont fait les pouvoirs publics ? L'exemple de FATCA, aux Etats-Unis, montre que la volonté politique permet d'agir efficacement contre l'évasion fiscale. Mais il existe encore de nombreuses lacunes dans les dispositifs actuels, notamment à cause de l'action des gouvernements complices et des lobbies financiers qui ont freiné des quatre fers l'adoption de mesures plus strictes pour lutter contre l'évasion fiscale.

Le FATCA, le coup de force des Etats-Unis

Le 17 juillet 2008, le Sénat américain met en cause UBS et LGT Bank pour avoir aidé certains clients américains à soustraire plusieurs milliards de dollars au fisc états-unien. Constatant l'inefficacité des échanges d'information via les conventions bilatérales, le Congrès adopte le 18 mars 2010, le FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*) qui contraint les banques à fournir aux Etats-Unis des renseignements sur les comptes de ses ressortissants pour les dépôts supérieurs à 50 000 dollars. Une mesure drastique contre l'évasion fiscale, appliquée depuis le 1er juillet 2014.

24

La norme OCDE d'échange d'information automatique

Dans le prolongement de l'impulsion créée par le FATCA, l'OCDE propose en juillet 2014 une norme internationale d'échange automatique d'information en matière fiscale (common reporting standard ou CRS en anglais). Aujourd'hui 58 pays - dont l'Union Européenne mais pas les Etats-Unis ni la Russie - ont signé une convention multilatérale d'échanges automatiques de renseignements.

Ce nouveau standard entrera en application progressivement et deviendra effectif en 2018.

Le principe est simple : les banques doivent collecter annuellement des informations sur les comptes détenus par des entreprises ou particuliers non-résidents et les communiquer à l'Etat de résidence du contribuable. Le standard multilatéral d'échange automatique d'informations prôné par l'OCDE prévoit des échanges réciproques, mais chaque pays peut décider avec qui il pratiquera ces échanges. C'est, en théorie, une arme de choc contre le secret bancaire. Néanmoins des solutions existent pour échapper à l'échange automatique: changer de résidence fiscale ; passer par des sociétés-écrans ou des paradis fiscaux de mauvaise volonté ou hors CRS...

Un registre pour les sociétés-écrans

25

En mai 2015, suite aux révélations des Offshore Leaks, l'UE a adopté la quatrième directive anti-blanchiment pour lutter contre l'évasion fiscale et le financement du terrorisme. Les propriétaires réels des sociétés et des trusts devront être inscrits dans les registres centraux des pays de l'UE, ouverts à la fois aux autorités et aux personnes ayant un "intérêt légitime", comme les journalistes d'investigation. Cette directive présente certaines lacunes : les informations ne sont pas obligatoirement rendues publiques, aucune sanction n'est prévue en cas de non-respect... Pourtant la transparence sur les trusts est une condition nécessaire pour dissuader les organisations criminelles de dissimuler leurs avoirs dans l'UE et les fraudeurs fiscaux de priver les Etats des contributions dont ces derniers ont besoin pour assurer la solidarité nationale.

Echange d'information et rescrits fiscaux (*Tax Rulings*)

Le scandale des Luxleaks, fin 2014, a conduit la Commission européenne à prendre des mesures contre les rescrits fiscaux. En octobre 2015, les ministres des finances de l'UE ont adopté la directive sur l'échange automatique d'information entre administrations fiscales sur les tax rulings, entré en vigueur en 2017 : les Etats membres seront informés tous les trois mois des accords fiscaux passés au cours des années précédentes. Mais cette information n'est pas publique et la Commission n'aura accès qu'à un résumé statistique des données, sans connaître ni le détail des accords passés, ni le nom des entreprises concernées.

La fiscalité étant le domaine réservé des Etats, la Commission s'attaque à certains rescrits fiscaux au nom de la politique de concurrence : une imposition trop basse est considérée comme une subvention illégale, or certains tax rulings prévoient des taux d'imposition de 1% à 5%... Les premières amendes tombent en octobre 2015 : Fiat et Starbucks sont condamnés pour des rulings avec le Luxembourg et les Pays-Bas, pour 20 à 30M€ d'amende. Le 11 janvier 2016 la Commission juge illégal le régime belge d'exonération des bénéficiaires excédentaires et ordonne la récupération d'environ 700 millions d'euros auprès de 35 multinationales (BASF, Celio, BP, Base, Atlas corp...). Le 30 août 2016, Apple se voit infliger par la Commission Européenne un redressement fiscal de 13 milliards d'euros à rembourser à l'Irlande. Apple avait bénéficié d'un impôt sur les sociétés de 1% en 2003, taux qui a diminué jusqu'à 0,005% en 2014 ! Apple et Dublin ont floué les autres Etats européens. Qu'à cela ne tienne : ils ont tous deux fait appel de cette condamnation.

La Commission prévoit d'autres actions, notamment à l'encontre d'Amazon et McDonald's au Luxembourg. Paradoxe amusant : le président de la Commission, Jean-Claude Juncker a été un promoteur actif des *rulings* lorsqu'il était Premier ministre du Luxembourg...

Le reporting pays par pays

27

Le reporting pays par pays est une mesure emblématique du plan Base Erosion and Profit Shifting (BEPS) proposé par l'OCDE en novembre 2015. Il s'agit d'obliger les multinationales à rendre compte de leurs activités dans les différents pays où elles sont implantées : valeur de l'actif, salaires globaux, nombre d'emplois à plein temps, chiffre d'affaires, bénéfice et impôt-société... Actuellement, elles établissent des comptes consolidés, tous pays confondus. Les prestations entre filiales sont invisibles et donc les manipulations qu'elles effectuent pour diriger les profits dans les pays à fiscalité nulle. Mais les modalités de mise en œuvre du BEPS, sont décevantes, notamment car il n'est pas prévu que ces informations soient rendues publiques. Plusieurs pays ont fait pression en ce sens mais aussi des multinationales qui sont vent debout contre le reporting par pays au prétexte que ces informations pourraient mettre en péril leurs activités.

Le 12 avril 2016, suite au scandale planétaire des Panama Papers, la Commission européenne formule ses propositions pour un reporting public pays par pays. Celles-ci sont cependant bien en deçà de ce qui était demandé par les ONG : seules les multinationales ayant un chiffre d'affaires supérieur à 750 millions d'euros sont concernées.

Par ailleurs l'information requise ne serait donnée que pour les pays européens et les paradis fiscaux figurant sur la liste noire des paradis fiscaux de l'UE, liste qui reste à établir. En France, le reporting pays par pays a été inclu dans le cadre de la loi Sapin 2 (novembre 2016). Là encore, bien en dessous des attentes de la société civile.

Et pourtant, son adoption est loin d'être gagnée ! En décembre 2016, le Conseil constitutionnel, prenant le parti des lobbies, a retoqué le projet au motif que ces dispositions "portent une atteinte disproportionnée à la liberté d'entreprendre".

Sans le courage des lanceurs d'alerte, le travail des journalistes, la mobilisation des mouvements citoyens, aucune avancée n'aurait été possible en termes de lutte contre l'évasion fiscale. On l'a vu, les affaires LGT Bank et UBS ont conduit le gouvernement des Etats-Unis à proposer le FATCA, qui a lui-même permis l'élaboration par l'OCDE de nouvelles normes d'échange d'information automatique au plan multilatéral (CRS). Les affaires Offshore Leaks et Panama Papers ont permis de dévoiler le rôle néfaste des sociétés-écrans, et d'initier de nouvelles mesures de transparence telles que le registre des sociétés-écrans. De même, l'affaire LuxLeaks a mis sous le feu des projecteurs les accords fiscaux indus passés par certains Etats et multinationales.

29 La société civile joue son rôle d'expertise citoyenne, via la publication de rapports, le classement des "juridictions à secrets". L'action de la plateforme Paradis fiscaux et judiciaires, dont Attac est membre, a permis de renforcer les dispositions pour la protection des lanceurs d'alerte, ou encore d'imposer le reporting pays par pays pour les banques françaises. Les actions citoyennes ont elles aussi contribué à la pression et notamment la campagne des "faucheurs de chaises" menée par Attac, Bizi!, ANV et les Amis de la Terre, qui révèle le manque à gagner pour nos sociétés de l'évasion fiscale, dénonce le rôle des banques dans le dispositif et l'impunité fiscale dont jouissent les évadés fiscaux, riches particuliers et multinationales.

Des avancées importantes ont été obtenues, mais du chemin reste à parcourir. L'évasion et l'impunité fiscale sont de plus en plus insupportables pour une majorité de la population.

Afin que les dizaines de milliards d'euros qui échappent à l'impôt puissent être consacrés au financement de la transition sociale et écologique nous exigeons :

1. la mise en place d'un véritable échange automatique d'information entre les autorités fiscales du monde entier, sans exemptions, réciproque et multilatéral, pour en finir avec l'évitement fiscal ;
2. la création d'un registre mondial public afin de connaître les propriétaires effectifs des trusts et autres fiducies, pour en finir avec les sociétés-écrans ;
3. la disparition des rulings et niches fiscales, pour en finir avec la concurrence fiscale entre les Etats ;
4. un véritable reporting pays par pays contraignant pour en finir avec l'impunité des multinationales qui pratiquent le "shopping fiscal" ;
5. la création d'un statut des lanceurs d'alerte avec aide financière et protection contre les représailles et intimidations, pour constituer un véritable droit d'alerte ;
6. le renforcement des effectifs et moyens des administrations impliquées dans la traque des délinquants financiers et la poursuite des responsables des banques et sociétés de conseils qui organisent l'évasion fiscale, pour en finir avec l'impunité fiscale ;
7. une évolution profonde de l'organisation de la lutte contre la délinquance fiscale pour assurer une riposte adaptée et graduée allant de sanctions fiscales immédiates pour fraudes les plus simples à des condamnations fiscales et pénales pour les fraudes graves ou complexes ou en cas de récidive.

A lire

Le livre Noir des Banques

Attac et Basta, 2015, Les Liens qui libèrent

La richesse cachée des nations

Gabriel Zucman, 2013, Seuil

Fondée en 1998, **Attac (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne)** milite pour la justice sociale et environnementale, et conteste radicalement le pouvoir pris par la finance sur les peuples et la nature.

Attac mène des actions pour favoriser le développement d'alternatives et pour mettre sous contrôle citoyen les banques et multinationales prédatrices.

Pour adhérer et soutenir Attac :
france.attac.org



maquette et illustrations :
Stéphane Dupont et Édith Carron

impression : Roto Montreuil
édité par Attac France
mars 2017

Attac France
21 ter rue Voltaire
75011 Paris

www.france.attac.org

 **île de France**